

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ÉFS
Établissement français du sang

Décision de déclassement n° DCL 2018.02 du 27 septembre 2018

NOR : SSAK1830677S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L. 2141-2;
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

L'immeuble sis 1390, rue Centrale, à Beynost (01700), dont la désaffectation a été constatée, est déclassé aux fins d'aliénation.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 27 septembre 2018.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS